



Procès-verbal du conseil d'école du 7 novembre 2017

M. Gallais ouvre à 17h le premier Conseil d'École de l'année scolaire 2017-2018 en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

1. Installation du conseil

M. Gallais présente la composition de cette instance pour l'année 2017-2018 qui suit la circulaire de l'AEFE qui prévoit des élections des représentants et 15 sièges par collège. Cette année douze parents se sont présentés et ont été élus. Les enseignants siégeront à 15 généralement mais ils pourront changer d'un conseil à l'autre, le principe essentiel restant qu'il y ait un représentant par niveau au moins.

Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

- M. Jean-François GALLAIS, Directeur des classes primaires, président du Conseil
- M. Gilles MARTINEZ, Chef d'établissement
- M. Luc DETOUR, Directeur administratif et financier (absent - excusé)
- M. Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Education Nationale (absent)

Représentants des enseignants

- Mme Florence MERCERON (CFA)
- M. Nathalie BOUILLEZ (CFB)
- Mme Crystal TELECKY (PSB)
- Mme Jennifer PLATT (PS-MS et MS)
- Mme Anélia DE SOTILLO (GSA-B)
- M. Jérôme PIERRON (CPA)
- Mme Janel REJNA (CPB-C)
- M. Nicolas ALLARD (CE1A – Absent excusé)
- Mme Annie-Claude BOUHERET (CE1B-C)
- M. Frédéric LE CAM (CE2B-C)
- Mme Georgiana BURTON (CE2B-C)
- Mme Anabelle NAY (CM1A)
- Mme Karine DUMONTHEIL (CM1B)
- Mme Laurette MONTANEL (CM2A)
- Mme Lenka REDOU (BCD)

Représentants des parents

- Mme Emeline PARRY
- Mme Marie PECCOUD
- Mme Stéphanie MALCOTTI
- Mme Corinne CHAMALOT
- Mme Dominique BLOUIN
- M. Frédéric LEWANDOSKI
- Mme Lenka SCHEJBALOVA
- Mme Caroline CELIER
- Mme Catherine DERR
- Mme Estelle DE MONTARD WELLHOFF
- Mme Ilse ALCAZAR LAMBERTS VAN-ASSCHE
- M. Vincent BREFFORT (absent - excusé)

Ordre du jour

Il est décidé de suivre l'ordre du jour prévu, à savoir :

- 1 Installation du conseil.
- 2 Actions pédagogiques.
- 3 Fonctionnement de l'école : bilan de la rentrée, règlement intérieur.
- 4 Questions diverses.

Procès-verbal

Mme Peccoud est chargée de compléter le compte rendu de ce Conseil d'École à partir des notes de M. Gallais pour établir le procès-verbal.

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal du dernier conseil d'école (13 juin 2017), il est donc adopté.

2. Actions pédagogiques

Conseil des enfants

Le projet est reconduit cette année à l'identique de celui de l'an dernier. Il y aura donc deux conseils des enfants cette année encore pour l'école élémentaire, un par cycle. Les enseignants dirigeront les réunions à tour de rôle.

A l'ordre du jour de ce début d'année :

- Un projet sur le goûter pour engager une réflexion collective en la matière.
- Un point sur les jeux de cour.
- En cycle 3, un projet bibliothèque de cour et un autre autour de l'éventuelle organisation d'une braderie des livres.

Actions Pédagogiques Pilotes – Projets de classe

APP - Histoire de voir (et entendre autrement) Volet II : « De fils en aiguilles »

Cette action se poursuivra et se développera cette année encore. Elle consiste à mobiliser plusieurs classes de niveaux différents (maternelle, élémentaire et secondaire) sur des activités inhabituelles d'explorations du voisinage immédiat de l'établissement et ses potentialités d'exploitations. L'objectif est d'exposer des travaux à caractère artistique, individuels et collectifs, d'élèves de degré différent dans un même espace commun et de développer la vocation artistique des classes.

Cette année le thème choisi est la fabrication textile (tissage, broderie, couture...) avec différents matériaux. Trois actions sont prévues sur les périodes suivantes : décembre (marché de Noël), Carnaval et fin d'année (exposition en plein air).

Rappels : les APP sont des actions proposées à l'AEFE en fin d'année scolaire pour l'année suivante (elles ne sont pas forcément retenues par l'agence). Elles font l'objet d'un financement spécifique de l'AEFE. Cette année l'AEFE participe à hauteur de 3000 EUR.

Autres projets pédagogiques des classes

Dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel) et du projet autour du plaisir de lire (en lien avec la BCD), nous accueillerons cette année plusieurs intervenants (artistes ou professeurs spécialisés) :

- Le chanteur et poète Philippe Roussel en CP et CE1 (date à fixer).
- L'auteur François Place en cycle 3 et en BCD (mai 2018)

- Un intervenant danse en collaboration avec le théâtre Ponec pour les classes de maternelle (troisième trimestre).
- Julie Potosniak, professeur d'art pour des projets de classes en CM1 et CM2

Organisation et fonctionnement de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire de l'école primaire)

Pour laisser aux enfants plus d'autonomie et leur donner la possibilité de venir librement vers la lecture quand ils en ont l'envie, nous avons décidé de ne plus fixer les heures de passage à la bibliothèque. Actuellement les élèves peuvent venir individuellement à tout moment sur leurs moments de « liberté » (pendant les récréations ou bien pendant les cours s'ils ont un moment après avoir fini leur travail de classe). Les enfants peuvent spontanément gérer leurs lectures et prendre des habitudes de lecteurs utilisateurs de la BCD. L'objectif de cette démarche est de relancer le plaisir de la lecture et de compter sur l'émulation des enfants entre eux.

Dans ce cadre le prêt en autonomie à partir du CE1 se mettra peu à peu en place durant l'année. Deux ordinateurs seront mis à disposition des élèves.

Par ailleurs, les enseignants en collaboration avec la bibliothécaire prévoient les animations de lecture en fonction du thème abordé en classe et réservent les créneaux ponctuels pour les groupes d'élèves.

A l'initiative du Conseil des enfants de cycle 3 une "boîte aux livres" sera ces jours-ci mise à la disposition des enfants qui pourront lire "dans la cour".

La BCD étant particulièrement éloignée des classes de maternelle, des livres seront mis à disposition dans le dortoir. Le prêt n'est cependant pas envisagé avant le CE1.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont reconduites cette année avec les mêmes objectifs que l'année dernière.

Les horaires sont les suivantes :

- Ecole élémentaire, le jeudi de 15h à 16h.
- Ecole maternelle, les lundis et jeudis de 12h15 à 12h45. Le choix a été fait de l'organiser en deux fois trente minutes plutôt qu'une heure par semaine. Cela est plus efficace et permet de mener les séances sur le temps de midi.

Rappel : les activités pédagogiques complémentaires (APC), instaurées par décret, sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire.

Ces activités visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Ce n'est pas nécessairement et seulement du « soutien ».

Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

L'organisation de ces APC relève aussi de choix pédagogiques de l'équipe enseignante.

Classes transplantées

Intitulé du voyage	Niveau concerné	Date	Participation des familles
Classe de neige (Vysoké nad Jizerou)	CE2	23-27/01/2017	8 500 CZK
Classe patrimoine (Brada Rybnicek)	CM2	15-19/05/2017	? CZK

Le projet "classe de neige" en CE2

Les trois classes de CE2 iront en classe de neige à Vysoké nad Jizerou. Elles seront hébergées à l'hôtel Kramaruv Zamek.

Le groupe sera composé de 60 élèves et encadré par 7 adultes.

Les enfants feront du ski 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi, encadrés par des moniteurs de ski assermentés. Au delà des activités de ski, les objectifs de ce projet sont :

- En éducation civique et morale : le vivre ensemble, les règles de vie, les règles de sécurité de l'activité ski, la solidarité, l'entraide et le respect.
- En géographie : la découverte des paysages et les activités économiques de la montagne.
- En sciences : les changements d'états de l'eau et le cycle de l'eau dans la nature.
- Nous ferons aussi du travail en expression écrite, arts plastiques...

Ce projet ne se limite pas à la semaine de classe transplantée. Il commence en classe plusieurs semaines avant et continuera après notre retour. C'est pourquoi la participation de tous les enfants à cette classe transplantée est très importante.

Le projet « classe patrimoine » en CM2

Les classes de CM2 partiront en classe patrimoine du 21 au 25 mai dans le « Cesky raj, le paradis tchèque ». Elles logeront à Jicin à la pension « Brada » dans laquelle on est toujours parfaitement accueilli. Nous profiterons de ce séjour pour visiter une cristallerie, une fabrique artisanale de boules de Noël et découvrir Jicin et les « Prachovske Skaly ». Nous aurons aussi une journée ateliers durant laquelle les enfants fabriqueront du beurre, cuisineront et participeront à divers ateliers de travaux manuels (laine, paille, cuir, etc.).

Suite à la création d'une classe de CM1/2, il a été décidé que les élèves de CM2 de cette classe partiront avec M. Perrin et que les CM1 resteront à Prague avec M. Valdejuli et un professeur remplaçant.

Les séjours ont tous pour but de valoriser le patrimoine du pays d'accueil conformément à ce qu'il est prévu dans le projet d'établissement.

M. Gallais remercie les enseignants pour leur implication dans ces projets qui demandent beaucoup de temps et d'énergie. Il souligne la qualité du travail effectué.

Il demande à nouveau à tous les parents un soutien total. Il s'avère que chaque année cela est un peu plus difficile et cette année la classe verte de CP n'a pas été reconduite en partie pour cela (voir questions diverses).

Avis du conseil d'école sur ces projets : favorable à l'unanimité.

Sorties à la journée

CPA	15-sept	Exposition - Galerie Portheimka
GSA - GSB	29-sept	Parc Kinsky
CFA-B (hors PS) MSA	22-sept	Parc Kinsky
CM1A, CM1B, CM1/2, CM2 A et B	22-sept	Rue Stefanikova offerte aux piétons - Semaine de la mobilité en ville
CM2A et B	02-oct	Parcours dans la ville autour des légendes de Prague
CE2 A B C	13-oct	Programme éducatif avec la Ceska filharmonie
CM1B	06-oct	Sortie dans le quartier
CE2C	12-oct	Sortie dans le quartier, la poste
CM1/CM2	19-oct	Sortie dans le quartier, la poste
CM1B	13-oct	Sortie dans le quartier, la poste
CPA	18-oct	Exposition "Du fil à la chemise" Musée de la ville de Prague
CE2B	19-oct	Sortie dans le quartier
CM2A , B et CM2 du CM1/2	9 et 10 Nov	Pont Charles

CPA	14-nov	Pont Charles
CE2A	15-nov	Exposition Galerie Rudolfinum
CM2A	20-nov	Exposition "Du fil à la chemise" Musée de la ville de Prague

Les sorties à la journée sont toujours liées à un projet pédagogique de la classe.

Pour les classes bilangues, le nombre de sorties est souvent moindre. Il n'est en effet pas possible de renoncer à un trop grand nombre de jours d'enseignement en anglais ou en français, ceux-ci étant dédoublés.

Les projets natation des classes de CP et CE1 sont reconduits cette année à la piscine Radlicka mais avec une nouvelle école de natation. L'équipe des maîtres-nageurs a été grandement renouvelée (seulement deux personnes conservées dans la nouvelle équipe).

Les cours auront lieu le mercredi matin au 2^{ème} semestre. M. Gallais a rencontré le directeur récemment.

Les points suivants ont été évoqués :

- Les enseignements et la bienveillance à maintenir dans ce cadre en permanence.
- La problématique des langues : la nouvelle équipe emploie beaucoup les gestes. Nous avons demandé à bien vérifier la compréhension et à faire traduire par un enfant ou un professeur si nécessaire.
- L'appui des enseignants du LFP en cas de besoin.

Un cycle de 6 séances en CM1 sera aussi organisé pour la première fois cette année au mois de mars.

Le projet escalade en CM2 est aussi reconduit cette année avec Mme Chervel, professeur d'EPS du secondaire.

3. Fonctionnement de l'école

Effectifs et organisation pédagogique de la rentrée

La rentrée s'est faite avec 446 élèves. 454 élèves étaient prévus au mois de juin (conseil d'école du 13/6/17).

La part des enfants français est de 45,5% (-1%), des enfants tchèques de 34,5% (+1,3%), d'autres nationalités de 19,8% (-0,5%). Cette répartition par nationalité est globalement stable.

Nouveautés 2017-2018 dans la structure pédagogique : création d'une section internationale en CM2.

Règlement intérieur et charte de l'utilisation du courrier électronique

Comme chaque année, le règlement intérieur de l'école primaire est présenté lors du premier conseil d'école pour d'éventuelles modifications et pour adoption.

Les propositions de modification sont annexées à ce compte-rendu.

Nous rappelons que l'inscription de son enfant au LFP implique l'acceptation par les parents de ce règlement intérieur. Certains parents semblent encore l'ignorer. Une signature annuelle de ce RI pourrait être demandée à l'avenir.

L'ensemble des parents seront informés de ces changements par une communication par mail dans les trois langues.

Vote du conseil d'école pour adoption du règlement 2017-2018 : adopté à l'unanimité.

Retards des élèves le matin

Les retards continuent à trop nombreux le matin malgré la demande pressante de début d'année (information envoyée à toutes les familles). Cela a amélioré les arrivées qui étaient un peu juste (entre 8h30 et 8h35 mais pas pour les retardataires).

Pour cette période (novembre-décembre), nous avons relevé 8 retards en moyenne par jour. 12 familles ont été rappelées à l'ordre.

Cela présente continue à poser un vrai problème pour le travail des classes. Cela nuit aussi au bien-être des élèves qui ne commencent pas leur journée de classe dans de bonnes conditions. En maternelle, ils ratent l'accueil, moment important de partage et de langage.

Aujourd'hui, l'ensemble des élèves en retard attendent au secrétariat, puis sont conduits dans leurs classes respectives à 9h00. Cette procédure a été adoptée afin d'éviter un trop grand nombre de perturbations des classes.

Nous rappelons que les horaires sont obligatoires et que les problèmes de circulation ne constituent une excuse valable que lorsqu'ils sont exceptionnels.

Un débat sur la fermeture définitive du portail à 8h35 est lancé.

La problématique du goûter à l'école élémentaire

Suite aux échanges sur ce thème lors de notre dernier conseil d'école (voir compte rendu ?), un travail de réflexion est prévu dans le cadre du conseil des enfants.

L'idée n'est pas de pas d'imposer des interdictions qui seraient inscrites au règlement intérieur mais de promouvoir les bonnes pratiques tout en responsabilisant les élèves et leurs parents sur ce thème. Une communication générale aux familles en élémentaire sera faite dans le courant de l'année.

Pour les goûters d'anniversaire, la question des bonbons divise aussi. Ce n'est pas interdit mais il convient de les limiter. Les professeurs y seront vigilants.

La complémentarité entre le goûter et la cantine est évidente. La commission cantine va se constituer sous peu, quelques parents d'élèves sont invités à y participer. Elle réalisera des visites surprises au long de l'année, donnant lieu à la rédaction d'un rapport.

Equipement

Un vidéoprojecteur interactif a été installé en salle V201 (CE2B).

Poursuite de l'équipement en tablettes : achat de onze nouveaux matériels pour trois enseignants et la documentaliste.

Ajout de deux ordinateurs en BCD pour organiser le prêt avec les élèves (projet en cours de réalisation).

Travaux

D'importants travaux ont été réalisés en maternelle pendant tout l'été pour installer une VMC qui permettra un renouvellement efficace de l'air et une meilleure régulation de la température du bâtiment. Le montant de cet investissement est de 3,35 millions de couronnes tchèques soit 130000 euros environ.

Plusieurs salles de classe ont été repeintes en fonction des besoins ainsi que les couloirs coté rue.

4. Questions diverses

Les représentants des parents posent les questions suivantes :

1. Tous les enseignants n'utilisent pas les mêmes manuels. Cela pose-t-il un problème ?

Le choix de manuel relève du professeur. Même si un grand effort d'harmonisation a été fait, il reste quelques différences. Cela n'est pas grave car c'est le programme officiel qui guide d'abord les enseignants et pas le manuel. Pour information, une récente recherche sur la lecture a conclu que le choix du manuel de lecture n'avait pas d'effet significatif sur l'apprentissage de l'enfant.

2. Le tchèque langue étrangère pourrait-il être optionnel et rendu non obligatoire ?

Le projet de notre établissement repose sur un enseignement du tchèque comme langue étrangère obligatoire du CP à la classe de 5^{ème}. Il est inconcevable de le retirer à ce jour, notre projet reposant aussi sur notre ouverture au pays d'accueil.

3. Au sujet du travail demandé à la maison :

- a. La problématique des devoirs écrits.
- b. Les enseignants des classes bilangues / internationales se coordonnent-ils ?
- c. Certains enfants ne sont pas exposés aux écrans dans leur vie quotidienne à la maison. Le recours au Padlet pour les devoirs pourrait-il être réduit au bénéfice de supports physiques plus nombreux ?

Les devoirs écrits sont interdits à l'école primaire. Seules des leçons sont données et s'avèrent d'ailleurs très importantes pour l'exercice de la mémoire.

Les professeurs font néanmoins des propositions de travail aux élèves (entraînement, recherches), propositions qui augmentent avec l'âge des enfants.

Le développement du numérique et des padlets des classes s'inscrit généralement dans cette perspective. C'est un développement inévitable et même désormais obligatoire (plan du ministère de l'éducation nationale pour le développement du numérique dans les écoles).

Le recours aux ressources numériques permet aussi de faire gagner du temps de classe (écriture des devoirs en début de CP) et d'alléger les cartables (moins de manuels dans les cartables).

Ceci étant, les professeurs continuent à varier les supports. Chaque enseignant ayant des pratiques légèrement différentes, M. le Directeur invite les parents de se rapprocher de l'enseignant de leur enfant pour toute question précise.

Le travail donné aux élèves n'est pas coordonné en permanence entre professeurs. Nous allons y être plus attentifs en section internationale (CM1 et CM2). Si cela pose un problème dans d'autres classes, nous invitons aussi les parents à en parler au professeur de la classe.

4. Les toilettes de maternelle ne sont pas toujours en état. Qu'en est-il ?

Nous avons transmis cette remarque à la société de ménage.

Les professeurs nous alertent généralement en cas de problème. Tout parent peut aussi nous signaler un problème lorsqu'il le constate le matin.

5. Pourquoi la classe verte de CP a-t-elle été annulée ?

Voici l'extrait du compte-rendu du Conseil d'école du 14 juin 2016 pendant lequel nous avons donné les raisons qui faisaient que nous abandonnions le projet de classe verte en CP :

" L'équipe a décidé de ne plus reconduire ce projet de classe verte dans le futur pour les raisons suivantes:

- la lourdeur des effectifs entraîne beaucoup de difficultés ;
- la présence des trois langues est lourde à gérer pendant les sorties culturelles ; et le
- les exigences des parents sont chaque année plus importantes et sont de plus en plus difficiles à gérer (autour des allergies principalement)."

A cela, nous pouvons aussi rajouter le nombre croissant d'enfants qui ne partaient plus d'année en année. Hors, ce type de projet ne vaut que si on peut faire partir tous les élèves.

Suite à une sollicitation de parents et du conseiller consulaire en ce début d'année, nous nous sommes réunis avec l'équipe de CP pour y réfléchir à nouveau. Nous sommes arrivés rapidement à la conclusion qu'il

n'était pas souhaitable de proposer à nouveau un projet de classe verte en CP car nous retrouverions les mêmes difficultés.

Nous sommes les premiers déçus de cette décision car nous étions les premiers partisans de ces classes transplantées.

Ceci étant, il faut bien comprendre que cela n'était plus possible et ce, même si une majorité de parents y restent très favorables.

6. Comment sont organisées les sorties des classes à la journée ?

Les sorties à la journée dépendent des projets pédagogiques des classes. Chaque sortie dépend donc d'un projet mené en classe et est organisée par l'enseignant.

7. L'équipe de piscine pour les CE1 a t'elle changé et les enseignants vont ils être vigilants lors des séances de piscine (bienveillance des moniteurs?) ?

Voir la réponse à ce point plus haut dans le compte-rendu.

8. Pourrait-on rappeler les règles aux élèves et aux familles au sujet de l'utilisation du téléphone portable à l'école ?

M. le Directeur rappelle le règlement intérieur de l'école primaire au sujet des téléphones portables :

7.2. Objets dangereux et prohibés

(...)

La possession de téléphone portable est fortement déconseillée. Elle ne peut être tolérée qu'en cas de besoin d'organisation familiale. Dans ce cas-là, le téléphone doit être gardé dans le sac éteint et allumé qu'après la sortie. La possession de téléphone est prohibée lors des sorties scolaires et voyages.

Un seul incident a été porté à sa connaissance cette année. Les enseignants sont vigilants sur ce point et rappellent régulièrement le règlement en la matière. Nous ferons un rappel aux familles en même temps que l'envoi de la communication sur l'évolution du règlement intérieur.

Les enseignants n'ont aucune question.

En fin de réunion, M. le Proviseur souhaite intervenir pour donner quelques informations complémentaires :

- La réfection des trottoirs qui posaient problème à l'extérieur de l'établissement ont enfin été effectués par la ville.
- Samedi 11 novembre auront lieu les francofoulées, mais aussi la commémoration du 11 novembre. Les élèves de CM2 y sont vivement conviés. Très peu d'entre eux sont inscrits pour l'instant. Il convient de relayer l'information.
- Les enseignants de CM2 assisteront aux conseils de classe des 6èmes afin d'assurer le suivi de leurs élèves
- Une mission d'inspection aura lieu les 13 et 14 décembre. Les inspecteurs souhaitent rencontrer les parents d'élèves. Il faudrait que 3 ou 4 parents délégués se portent volontaires.

A 19h27, M. Gallais clôt ce conseil d'école en remerciant les parents et les professeurs de leur présence.

Le président de séance
M. Jean-François Gallais
Directeur de l'école

La secrétaire de séance
Mme Marie Peccoud
Parent d'élève



Conseil d'école du 7 novembre 2017 - Document annexe

Propositions de modification du Règlement intérieur de l'école primaire du LFP

En noir la rédaction actuelle, en rouge, les propositions de modification

1.4. Retards

Les arrivées tardives gênent le démarrage normal des cours et perturbent le bon déroulement des apprentissages. Le respect des horaires est donc primordial.

En cas de retard exceptionnel, l'adulte qui accompagne l'enfant doit le conduire au secrétariat de l'école et ne doit pas se rendre directement dans la salle de classe, ni le laisser rejoindre seul sa classe.

Le matin les élèves retardataires de l'école élémentaire sont regroupés au secrétariat puis accompagnés en classe à 9h.

En cas de retard répété, le directeur pourra adresser un avertissement aux familles et les rencontrer si nécessaire pour trouver une solution avec elles.

1.5. Absences

Elles sont consignées à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par le maître. Lorsqu'un élève manque la classe, les personnes responsables doivent en informer ~~immédiatement le secrétariat de l'école~~ *le professeur de la classe*. A défaut ~~de dernier le secrétariat~~ pourra se mettre en contact par téléphone avec la famille pour connaître le motif de l'absence. Aussi, les familles doivent faire connaître au secrétariat de l'école tout changement de coordonnées.

Un certificat médical sera exigé uniquement au retour d'une maladie contagieuse nécessitant une éviction (**Arrêté du 3 mai 1989**).

V) LIAISON ECOLE FAMILLE

5.1. Principes

(...)

- grâce au livret ~~de compétences~~ *scolaire* transmis selon les modalités et la fréquence établie en conseil des maîtres.
-

VI) SANTE

6.1. Soins et urgences

(...)

~~Le Lycée Français de Prague a souscrit une assurance qui assure ses élèves, au cours des activités organisées par l'établissement, en quelque lieu que ce soit.~~

6.2. Assurances

Au moment de leur inscription, les élèves sont assurés en couverture des accidents personnels pour toutes les activités organisées par l'établissement. Dans le cadre de cette assurance, une franchise est susceptible d'être appliquée. Aussi, il est recommandé aux parents de souscrire une assurance complémentaire personnelle.*

Tout accident doit être signalé dans les 24 heures à l'établissement.

Pour davantage d'information les services administratifs du LFP se tiennent à votre disposition.

**Les trajets entre le domicile et l'établissement ne sont pas couverts.*